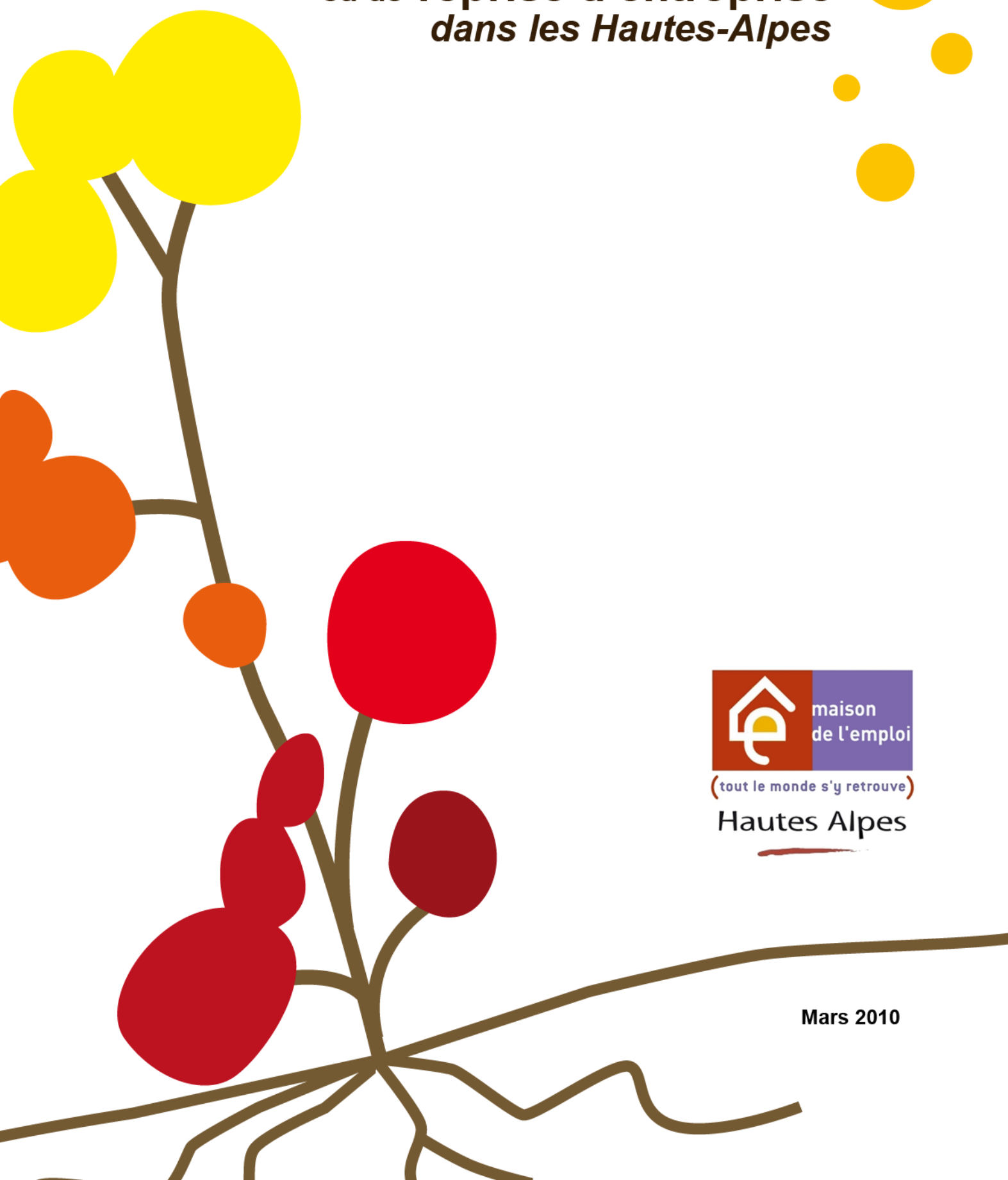


Votre parcours de création

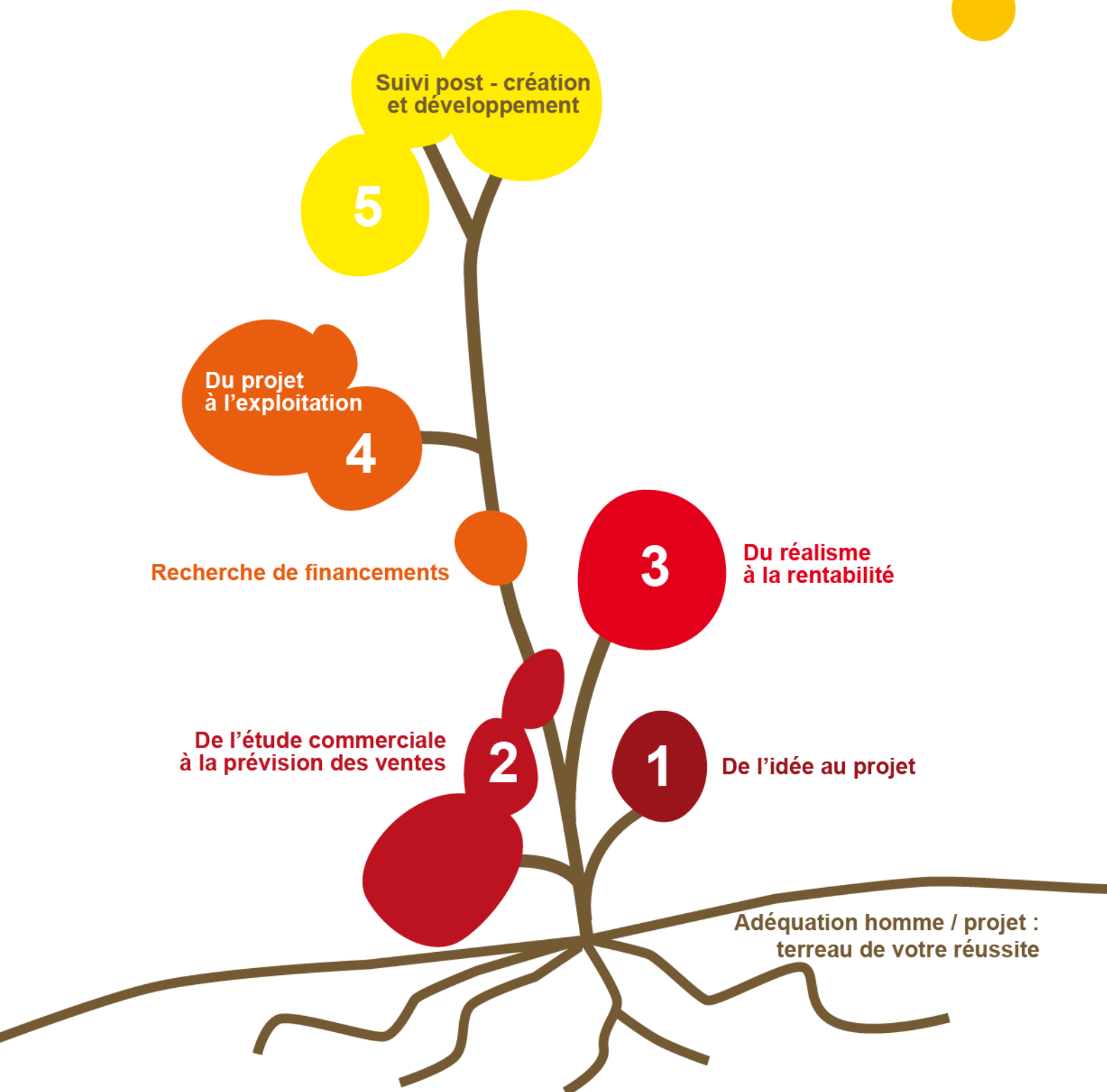
ou de **reprise d'entreprise**
dans les Hautes-Alpes



Mars 2010

Les étapes de votre parcours

Sommaire



EDITO

ETAPE 1 – DE L'IDEE AU PROJET

- A. PRECISEZ VOS PRODUITS OU VOS SERVICES
- B. IDENTIFIEZ VOS CLIENTS POTENTIELS
- C. ANALYSEZ LES CONTRAINTES ET LES OPPORTUNITES DE VOTRE PROJET

PAGE 5

ETAPE 2 – DE L'ETUDE COMMERCIALE A LA PREVISION DES VENTES

- A. VOTRE MARCHE ET SON ENVIRONNEMENT
- B. VOTRE STRATEGIE
- C. VOS ACTIONS DE PROSPECTION

PAGE 6

ETAPE 3 – DU REALISME A LA RENTABILITE

- A. VOTRE ETUDE FINANCIERE
- B. VOTRE STATUT JURIDIQUE

PAGE 7

ETAPE 4 – DU PROJET A L'EXPLOITATION

PAGE 8

ETAPE 5 – LE SUIVI POST - CREATION ET DEVELOPPEMENT

PAGE 9

LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT ET LEURS OFFRES DE SERVICES

PAGE 10

COORDONNEES DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

PAGE 12

LES SITES INTERNET UTILES

PAGE 17

La Maison de l'Emploi des Hautes-Alpes, regroupant l'ensemble des acteurs de l'emploi, est heureuse de vous proposer ce guide départemental de la création ou de reprise d'entreprise. Il concrétise aujourd'hui plusieurs mois de travail et de réunions pilotées par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes.

Vous trouverez, étape par étape, les premières questions que vous devez vous poser pour construire votre projet avec réalisme et efficacité mais également les partenaires ressources pouvant vous accompagner au fil de votre réflexion. Un tableau synthétique facilite la lisibilité des services proposés par chacune des structures.

La création d'entreprise fait rêver un nombre toujours grandissant de français et vous avez raison de vouloir passer à l'acte. Cependant nous nous devons de vous rappeler l'importance, pour la réussite de votre projet, d'un accompagnement par des professionnels.

Bien sûr, les médias ont relayé la rapidité avec laquelle vous pouvez bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur en quelques clics sur Internet ! Mais cette apparente facilité ne doit pas masquer la réflexion préalable sur votre projet, qui demeure pourtant essentielle.

Ce guide se veut une première contribution à une meilleure lisibilité des services qu'offrent les acteurs de la création-reprise d'entreprise. Il pourra, à l'avenir, s'enrichir de compléments d'information. Vous trouverez en permanence, sur le site Internet de la Maison de l'Emploi des Hautes-Alpes (www.mde05.fr), la dernière édition disponible.

Bonne préparation, bonne réussite !

Madame Monique ESTACHY

Présidente de la Maison de l'Emploi des Hautes-Alpes

L'objectif premier sous-tendant la rédaction de ce guide est de faciliter le parcours du créateur d'entreprise dans les Hautes-Alpes.

Pour ce faire, nous avons choisi d'y compiler :

- les structures d'accompagnement existantes,
- les compétences et services que vous pourrez y trouver,
- les contacts et références de sites Internet utiles.

Ce guide est produit dans le cadre de la Maison de l'Emploi des Hautes-Alpes, par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Réseau Initiatives Locales pour l'Emploi (RILE), Le Pays Gapençais Initiative, le Comité d'Expansion Drac Buëch Durance, l'Association de Développement Économique de la Haute-Durance (ADECOHD) et le Comité de Bassin d'Emploi Emergence (CBE).

De l'idée au projet

Avant de vous lancer dans un projet de création ou de reprise d'entreprise, vous devez vous interroger sur les points suivants :

- > Quelles sont mes motivations pour conduire ce projet ?
- > Ai-je les compétences nécessaires pour développer l'idée, au regard du métier et des aptitudes pour être chef d'entreprise ?
- > Mon entourage me soutient-il dans ce projet ?
- > Suis-je prêt à consentir à des sacrifices financiers ?

A l'issue de ce bilan personnel, la phase suivante vous permet de définir l'idée avec le plus de précision possible.

A. PRECISEZ VOS PRODUITS OU VOS SERVICES

- > Quels produits ou/et services principaux souhaitez-vous vendre ?
- > A quels besoins vont-ils répondre ?
- > Avez-vous identifié vos concurrents ?

B. IDENTIFIEZ VOS CLIENTS POTENTIELS

- > S'agira-t-il d'une clientèle de particuliers ou d'entreprises ?
- > Quelle est son origine géographique : clientèle de proximité ou plus élargie ?

C. ANALYSEZ LES CONTRAINTES ET LES OPPORTUNITES DE VOTRE PROJET

- > Quels sont vos besoins pour pouvoir démarrer ?
(ex : stock de départ, acquisition de matériel, local, terrain...)
- > Quelles sont les tendances du marché ?
(s'agit-il d'un marché en développement, en stagnation ou en déclin ?)
- > Cadre légal : quelle réglementation régit le secteur d'activité dans lequel vous souhaitez vous lancer ?
- > Quelles compétences devez-vous mobiliser pour développer votre projet ?

Durant ces premières réflexions, nous vous encourageons à vous rapprocher des structures d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises.
(> pages 10 et 11)

Vous pourrez également participer à des stages sur la création d'entreprise.
(> renseignez-vous sur les dates proposées en contactant les structures organisatrices - pages 12 à 17)

Vous envisagez de reprendre une entreprise, nous vous invitons à répondre également aux questions posées. Ne limitez pas votre analyse à la seule étude des comptes du cédant, identifiez les potentialités de l'entreprise que vous souhaitez acheter, interrogez-vous sur les motifs de la cession et intéressez-vous à l'historique de l'entreprise.

Etape 2

De l'étude commerciale à la prévision des ventes

Cette seconde étape doit servir à vérifier la faisabilité de votre projet. Toute la construction de votre entreprise va s'appuyer sur les conclusions de cette étape qui doit permettre de :

- > Bien connaître et comprendre votre marché et son environnement,
- > Définir votre stratégie,
- > Choisir les actions commerciales,
- > Approcher vos prévisions de vente (chiffre d'affaires).

A. VOTRE MARCHÉ ET SON ENVIRONNEMENT

Cette étape conditionne la réussite de votre entreprise.

Consacrez-y le temps nécessaire en répondant aux questions suivantes :

- > Quel(s) produit(s) ou service(s) allez-vous vendre ?
- > A qui allez-vous vendre (cible et caractéristiques de la clientèle) ?
- > Quelles sont les attentes de vos clients ?
- > Votre activité est-elle soumise à des variations saisonnières ?
- > Avez-vous identifié l'environnement de votre projet :
 - Fournisseurs ?
 - Prescripteurs ?
 - Concurrents ?
- > Comment allez-vous vendre (local, vente à distance, vente en ligne) ? Et avec quelle logistique ?

B. VOTRE STRATEGIE

Après avoir bien cerné votre marché et son environnement, cette phase vous permettra d'ajuster votre projet en définissant le meilleur angle d'attaque.

- > Qu'allez-vous apporter de plus par rapport à vos concurrents ?
- > Votre offre répond-elle aux attentes de vos clients ?
- > Où allez-vous implanter votre entreprise ?
- > Avez-vous défini votre politique de prix et votre mode de distribution ?
- > Comment allez-vous vous faire connaître ?

C. VOS ACTIONS DE PROSPECTION

Vous avez déterminé votre positionnement, cette phase vous invite à définir comment atteindre vos clients.

- > Quelles actions de prospection allez-vous engager pour valider la faisabilité de votre projet ?
 - Questionnaires, enquêtes de terrain...
 - Démarchage de clients potentiels,
 - Recherche de local.

Vous pensez avoir répondu à l'ensemble des questions ou vous avez encore des interrogations : rencontrez un conseiller pour valider cette étape. (tableaux pages 10 et 11)

Etape 3

Du réalisme à la rentabilité

Votre projet semble réalisable, pour autant est-il rentable ? Cette phase vous permet de réaliser votre budget prévisionnel et de définir le statut juridique.

Pensez-vous disposer des bases pour gérer votre entreprise ? Seront-elles suffisantes ?

A. VOTRE ETUDE FINANCIERE

Il convient de répondre aux interrogations suivantes :

- > Quels sont vos besoins de financement de départ et quelles peuvent-être vos ressources ? (plan de financement)
- > Votre entreprise va-t-elle générer les recettes suffisantes pour couvrir vos charges et permettre de dégager la rentabilité nécessaire à son développement ? (compte de résultat prévisionnel)
- > Vos recettes encaissées tout au long de l'année permettront-elles de faire face en permanence aux dépenses de la période ? (plan de trésorerie)

B. VOTRE STATUT JURIDIQUE

Quelles que soient l'importance et la nature du projet, vous devrez choisir une structure juridique adaptée. Ce cadre légal aura des conséquences tant au niveau patrimonial que fiscal et social.

Vous pourrez créer une entreprise individuelle. Mais vous pouvez préférer créer une société de type S.N.C., E.U.R.L. ou S.A.R.L., S.A. ou S.A.S. ou encore une société sous forme coopérative.

Le régime de l'auto-entrepreneur est entré en vigueur le 1er janvier 2009. Il permet à un individu de créer une activité indépendante principale ou accessoire à un autre revenu, dans un cadre légal. Les cotisations sociales ou les contributions fiscales sont calculées à partir des recettes générées par l'activité. Un guichet unique sur Internet, www.lautoentrepreneur.fr, centralise la documentation officielle et toutes les formalités. Ce cadre légal est un outil mais il s'agit bel et bien d'entreprendre.

A ce stade, il peut être intéressant de vérifier qu'après l'étude de votre projet, celui-ci répond bien à vos motivations initiales.

A l'issue de cette étape, des incertitudes de rentabilité et/ou aspirations personnelles peuvent apparaître. Il est ainsi possible de tester son activité pour valider, modifier ou revoir son projet en fonction des résultats.

Vous pouvez choisir entre plusieurs dispositifs :

- > Temps partiel pour lancer l'activité,
- > Congés création d'entreprise : congés sabbatiques,
- > Dispositifs de type couveuse d'entreprise, coopérative d'activité et d'emploi (> tableaux pages 10 et 11)

Etape 4

Du projet à l'exploitation

Intervention financière

Vous avez cerné votre marché, identifié votre clientèle potentielle et peut-être même des prospects en attente de devis et défini votre stratégie commerciale. Votre plan de financement et votre compte de résultat sont établis. L'étape suivante consiste à rencontrer les financeurs potentiels (établissements bancaires, structures d'aides publiques ou privées). Nous vous conseillons, afin d'utiliser au mieux les sources de financement, de rencontrer le réseau des structures d'accompagnement.

(> tableaux pages 10 et 11)

Restez vigilant ! Vous avez un bail à signer ou vous allez donner une garantie pour votre prêt bancaire, avez-vous mesuré toutes les conséquences ou envisagé toutes les solutions ?

Soyez attentif à toutes les clauses des contrats que vous aurez à souscrire.

Tester son projet : la couveuse d'entreprise

La couveuse est un dispositif d'accompagnement permettant au créateur de tester son activité avant de s'immatriculer. Le porteur de projet bénéficie d'un hébergement juridique. Il conserve son statut social et ses revenus. Il produit, prospecte, vend ses produits ou prestations grâce au n° SIRET de la couveuse. Il est ainsi directement confronté à la réalité de son marché sans prendre de risques financiers du fait de son statut privilégié. Le porteur est conseillé au quotidien pour développer son activité et devenir compétitif. La couveuse lui apporte une assistance dans divers domaines : formation, gestion, comptabilité, commercial...

Pour libérer les financements obtenus, vous devez justifier de votre immatriculation auprès d'un Centre de Formalités des Entreprises (C.F.E.).

Immatriculation

De quel C.F.E. dépendez-vous ?

Vous êtes :

- > **Artisan** :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- > **Commerçant, industriel ou prestataire de services** :
Chambre de Commerce et d'Industrie
- > **Membre d'une profession libérale** :
U.R.S.S.A.F.
- > **Agriculteur** :
Chambre d'Agriculture
- > **Agent commercial** :
Greffé du Tribunal de Commerce
- > **Artiste - auteur** :
Centre des Impôts - Maison des Artistes

Note :

Précisez sur le site www.guichet-entreprise.fr votre secteur d'activité et vous connaîtrez le C.F.E. compétent pour votre immatriculation.

Etape 5

Suivi post - création et développement

Votre activité est lancée, néanmoins la phase de démarrage nécessite autant de vigilance.

Développez les outils de suivi nécessaires pour exercer une veille efficace sur l'évolution de votre activité.

Surveillez les points clés :

- > Ventes,
- > Prix de revient,
- > Marge commerciale,
- > Facturation : délais de règlement et relances clients,
- > Stocks,
- > Frais fixes.

Mettez en place un tableau de bord vous permettant de :

- > Suivre votre activité au jour le jour,
- > Obtenir une information rapide sur les fonctions cruciales de votre entreprise,
- > Repérer les écarts éventuels,
- > Engager rapidement les actions correctrices.

Choisissez des indicateurs simples, significatifs et cohérents.

ENTREPRENDRE AUTREMENT

- Coopératives d'activités et d'emploi

Il s'agit de structures qui permettent de mutualiser des fonctions entrepreneuriales telles que la gestion, la comptabilité, les formations, les démarches administratives, tout en étant salarié.

L'entrepreneur - salarié reste autonome dans les démarches commerciales, la réalisation de son chiffre d'affaires et l'organisation de son travail.

Comme lors du montage de votre projet de création ou de reprise d'entreprise, n'hésitez pas à solliciter les structures d'accompagnement qui proposent un suivi post-crédation.
(> tableaux pages 10 et 11)

Les structures d’accompagnement et leurs offres de services

ETAPE 1		ETAPE 2		ETAPE 3		ETAPE 4		ETAPE 5		
Primo - accueil	Le marché et son environnement	Formations à la création	Immobilier d'entreprise et opportunités d'affaires	Etude financière et assistance aux demandes de financement	Information juridique/ fiscale / sociale	Intervention financière	Tester son projet	Immatriculation	Entreprendre autrement	Suivi post-creation
ACCES Conseils Alpes Sud	✓	✓		✓	✓					✓
ACTIVIE							✓			
ADECOHD	✓	✓	✓	✓	✓					✓
ADIE	✓	✓	✓		✓	✓		✓		✓
Assoc. BATIR/RILE	✓	✓	✓		✓					
CAPEB				✓						✓
CCI	✓	✓	✓		✓	✓		✓		✓
CENTRE AFPA	✓	✓	✓	✓	✓					✓
CMA	✓		✓		✓	✓		✓		✓
COODYSEE				✓					✓	
C. C. de l'Avance	✓			✓						
C. C. Tallard Barcelonnette	✓									
Conseil Général Hautes-Alpes						✓				
Conseil Régional PACA						✓				
EGEE	✓		✓		✓	✓				✓
HANDIRECT 05		✓	✓	✓	✓	✓		✓		
Hautes-Alpes Développement	✓				✓					
IRCE		✓		✓						✓
Maison de l'Entreprise des Payes du Buëch	✓	✓			✓	✓				
Pays Gapençais					✓					
Pays Gapençais Initiative			✓		✓	✓		✓		✓
Plateforme Initiative Locale Grand Briançonnais Embrunais	✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓
Pôle Emploi	✓		✓		✓	✓		✓		
Régie de Micropolis				✓						
C. C. de l'Embrunais Relais de Services aux Entreprises	✓			✓						
RSP du Dévoluy	✓			✓						
RSP du Guillestrois	✓			✓						
RSP du Laragnais	✓			✓						
RSP du Pays des Ecrins	✓			✓						
RSP du Queyras	✓			✓						
RSP de Serres	✓		✓	✓	✓	✓				

Les structures d'accompagnement

ACCES

Conseils Alpes du Sud
Boutique de Gestion
27, Bd Casimir Pelloutier- 04100 MANOSQUE
Tél : 04.92.77.16.70
e-mail : alpesdusud@acces-conseil.org
site : www.acces-conseil.fr

Hautes-Alpes
Permanences à Serres et à Gap



ACTIVIE

25, Rue du Forest d'Entrais - Bât B2-
05000 GAP
Tél : 04.92.24.70.87
e-mail : activie.gap@gmail.com
site : www.couveuse-activie.fr

Hautes-Alpes



ADECOHD

Association pour le Développement
Economique de la Haute Durance
8, Av Général De Gaulle
05100 BRIANCON
Tél : 04.92.25.54.90
Fax : 04.92.25.54.99
e-mail : jonathan.duffaud@adecohd.com
site : www.adecohd.com

Arrondissement de Briançon



ADIE

Délégation des Hautes-Alpes
73, Bd G. Pompidou - 05000 GAP
Tél : 04 92 49 96 18
e-mail : paca@adie.org
site : www.adie.org

Hautes-Alpes



AFPA

Rue des Lauriers- 05000 GAP
Tél : 04.92.51.14.30
Fax : 04.92.52.19.47
site : www.afpa.fr



Assoc. BATIR / Service RILE

Foyer des Jeunes Travailleurs
73, Bd Georges Pompidou- 05000 GAP
Tél : 04.92.40.24.00
Fax : 04.92.52.11.04
e-mail : florence.bompar@fjtgap.com

Arrondissement de Gap



CAPEB des Hautes-Alpes

10, Avenue Guillaume Farel - 05000 GAP
Tél : 04.92.51.13.36
Fax : 04.92.51.51.81
e-mail : capeb05@wanadoo.fr
site : www.entreprises-du-batiment.fr

Hautes-Alpes



Les structures d'accompagnement

Chambre de Commerce et d'Industrie

16, rue Carnot - BP 6 - 05001 GAP cédex
Tél : 04.92.56.56.05
Fax : 04.92.56.56.05
e-mail : infos@hautes-alpes.cci.fr
site : www.hautes-alpes.cci.fr

Agence de Briançon : CRET
36, Avenue de la République
05100 BRIANCON
Tél : 04.92.21.51.91 - Fax : 04.92.20.10.56
e-mail : infos@hautes-alpes.cci.fr

Hautes-Alpes - Permanences régulières
à L'Argentière La Bessée
Guillestre - Aiguilles - Embrun
St Bonnet - Veynes - Laragne



Chambre de Métiers et de l'Artisanat

37, Square Voltaire- 05000 GAP
Tél : 04.92.51.06.89
Fax : 04.92.53.48.85
e-mail : chambres.metiers05@wanadoo.fr
site : www.cm-gap.fr

Antenne de Briançon
Central Parc I - 7 avenue du 159^{ème} RIA
05100 BRIANCON
Tél : 04 92 51 97 03
e-mail : ssoulas@cm05.fr

Hautes-Alpes
Permanences régulières à Embrun et
Laragne



COODYSSEE

Grande Rue - 05230 CHORGES
Tél : 04.92.48.53.05
Port : 06.76.49.58.10
e-mail : contact@coodysee.fr
site : www.coodysee.fr

Hautes-Alpes



Communauté de Communes de l'Embrunais

Relais de Services aux Entreprises- Emergence
Comité de Bassin d'Emploi du Pays SUD-
Maison de la Vallée - 4, Av des 3 frères Arnaud
04400 BARCELONNETTE
Tél : 04.92.81.16.92
Fax : 04.92.81.51.67
e-mail : info@cbe-emergence.com
site : www.cbe-emergence.com

Canton d'Embrun
Permanences à Embrun



Communauté de Communes Tallard Barcillonnette

Bâtiment Communautaire Marcel Lesbros
Place du Château - BP 16 - 05130 TALLARD
Tél : 04.92.54.16.66
Fax : 04.92.54.82.37
e-mail : tallard-barcillonnette@cctb.info
site : www.tallard-barcillonnette.com

Cantons de Tallard et de Barcillonnette



Les structures d'accompagnement

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance

La Lauzière - 05230 LA BATIE NEUVE
Tél : 04.92.50.20.50 - Fax : 04.92.50.21.65
e-mail : com.communes.de.lavance@wanadoo.fr
site : www.valleedelavance.com

Territoire Communautaire



Conseil Général des Hautes - Alpes

Place St Arnoux - BP 159- 05008 GAP CEDEX
Tél : 04.92.40.38.00 - Fax : 04.92.40.38.01
e-mail : accueil@cg05.fr
site : www.cg05.fr



Hautes-Alpes

Conseil Régional PACA

Antenne Départementale
2 Place Frédéric Euzières - 05000 GAP
Tél : 04.92.53.84.61
e-mail : info@hdr.cr-paca.fr
site : www.regionpaca.fr



Hautes-Alpes

EGEE

Délégation Départementale 05
21, Avenue de Veynes
Les Cyclamens - 05000 GAP
Tél : 04.92.52.42.96 - Port : 06.71.57.12.75
e-mail : goudet.jean-michel@neuf.fr
site : www.egee.asso.fr



Hautes-Alpes

Handirect 05

Bât Aurora
MICROPOLIS - 05000 GAP
Tél : 04.92.53.21.83
Fax : 04.92.53.21.62
e-mail : joel.paquereau@handirect05.fr
site : www.handirect-05.fr



Hautes-Alpes

Hautes-Alpes Développement

Micropolis - Bât Aurora - 05000 GAP
Tél : 04.92.56.52.22 - Fax : 04.92.56.52.23
e-mail : contact@had.fr
site : www.had.fr



Hautes-Alpes

Initiative Grand Briançonnais Embrunais

4, rue Alphand - 05102 BRIANCON Cédex
Tél : 04.92.22.33.00
e-mail : igbe05@wanadoo.fr
site : www.pfil-05.com



**Embrunais, Guillestrois
Queyras, Argentiétois, Briançonnais, La Grave**

Maison de l'entreprise des Pays du Buëch

Maison de l'entreprise des Pays du Buëch
Rue Léon Cornand - 05400 VEYNES
Tél : 04.92.58.30.80
e-mail : me.buech@wanadoo.fr

Cantons d'Aspres sur Buëch et de Veynes

Les structures d'accompagnement

Pays Gapençais

40 rue Carnot - 05000 GAP
Tél : 04.92.53.46.14
Fax : 04.92.51.90.10
e-mail : direction@pays-gapençais.com
site : www.pays-gapençais.com



Pays Gapençais Initiative

Micropolis - Bât Aurora
N° A103- 05000 GAP
Tél : 04.92.43.21.68
e-mail : pgi05@orange.fr
site : www.pgi05.org



Arrondissement de Gap

Pôle Emploi - Gap

Zone Micropolis - 05000 GAP
1, cours du vieux moulin 05000 GAP
e-mail : ale.gap@pole-emploi.fr
Tél : 3949
site : www.pole-emploi.fr



Pôle Emploi - Briançon

Le pré du Moulin Bat F
6, avenue du Général DE GAULLE
05100 BRIANCON
Tél : 3949
e-mail : ale.briançon@pole-emploi.fr
site : www.pole-emploi.fr



Régie de Micropolis

Bat. Aurora - Parc Technologique de Micropolis
Quartier Belle Aureille - 05000 Gap
Tél. 04.92.53.21.00
Fax. 04.92.53.21.01
e-mail : infos@micropolis.tm.fr
site : www.micropolis.tm.fr



Hautes-Alpes

Relais de Services Publics (RSP)

Communauté de Communes du Dévoluy

Relais de Services Publics
Le Pré - 05250 ST ETIENNE EN DEVOLUY
Tél : 04.92.58.89.38 - Fax : 04.92.58.81.19
e-mail : ccdevoluy@wanadoo.fr
site internet : www.cc-devoluy.info



Canton St Etienne en Dévoluy

Communauté de Communes du Guillestrois

Relais de Services Publics
Immeuble Priouré - 05600 GUILLESTRE
Tél : 04.92.45.42.42
Fax : 04.92.45.26.65
e-mail : info@guillestrois.com
site : www.guillestrois.com



Canton de Guillestre

Les structures d'accompagnement

Communauté de Communes du Laragnais

Relais de Services Publics
8 A Place de l'Eglise
05300 LARAGNE MONTEGLIN
Tél. 04.92.65.26.97
e-mail : denis.wilwertz@laragnais.net



Canton du Laragnais

Communauté de Communes du Serrois

Relais de Services Publics
18, rue Varanfrain- 05700 SERRES
Tél : 04.92.67.08.25
Fax: 04.92.67.18.97
e-mail : erej.serres@wanadoo.fr

Cantons de Serres et de Rosans

Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Relais de Services Publics
05120 L' ARGENTIERE LA BESSEE
Tél : 04.92.23.06.21
e-mail : info@cc-paysdesecrins.com
site : www.cc-paysdesecrins.com

Canton de l'Argentière La Bessée



Relais de Services Publics du Queyras

Point Publics ACSQ
Le Bourg- 05 470 AIGUILLES
Tél : 04.92.46.85.23
Fax : 04.92.46.81.69
e-mail : point.public.queyras@queyras.org
site : www.queyras.org



Canton d'Aiguilles

Ville de Gap

Direction du développement économique
3, rue Colonel Roux
BP 92- 05007 GAP Cédex
Tél : 04.92.53.24.32
Fax: 04.92.53.24.97
e-mail : frank.morel@ville-gap.fr
site : www.ville-gap.fr

Commune de Gap



IRCE

Micropolis
Maison Belle Aureille
05000 GAP
e-mail : contact@irce-paca.com
site : www.irce-paca.com



IRCE
Institut Régional pour la Création et le développement des Entreprises

Les sites Internet utiles

La création/reprise d'entreprise

Site de l'Agence Pour la Création d'Entreprise : www.apce.fr
Vous y trouverez des informations synthétiques pour chacune des étapes présentées dans ce guide.

CHAMBRE DES NOTAIRES
www.notaires.fr

FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE
www.fbf.fr

MINISTERE DES FINANCES
www.finances.gouv.fr

INSEE
www.insee.fr

ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
www.experts-comptables-pacac.fr

ORDRE DES AVOCATS
www.avocats-hautes-alpes.fr

FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES D'ASSURANCE
www.ffsa.fr

TRAVAIL SOLIDARITE
www.travail-solidarite.gouv.fr

URSSAF
www.urssaf.fr

FORMALITES CREATION
www.guichet-entreprise.fr

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
www.pme.gouv.net.pme

PROPRIETE INDUSTRIELLE
www.inpi.fr

AUTO-ENTREPRENEUR
www.auto-entrepreneur.fr

Aides au démarrage et/ou à l'investissement

> Informations générales, guides pour agir, accompagnement en amont, évaluation préalable à la création d'entreprise...
Informations en ligne : www.pole-emploi.fr.

> Accompagnement en amont : N.A.C.R.E. (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) – Dispositif destiné aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux.
Il intervient dès le montage du projet et jusqu'à trois ans après la création-reprise de l'entreprise.

Retrouvez toutes les informations en ligne : www.entreprises.minefi.gouv.fr/nacre.

Les sites Internet utiles

Les financements complémentaires

> Aide financière à la création ou à la reprise d'entreprise, aide au démarrage ou maintien partiel des allocations chômage.

Informations en ligne : www.pole-emploi.fr

> Deux Plateformes locales proposent notamment des prêts à taux zéro dans les Hautes-Alpes :

- o Pays Gapençais Initiative : www.pgi05.org
- o Initiative Briançonnais/ Embrunais : www.pfil-05.com

> A.D.I.E. : Financement des projets des créateurs n'ayant pas accès au prêt bancaire : www.adie.org

> Le Prêt à la Création d'Entreprise (P.C.E.) : financement de la trésorerie de départ et des investissements immatériels : www.pce.oseo.fr

> Le prêt N.A.C.R.E. : soutien financier renforcé avec un prêt à taux zéro : www.entreprises.minefi.gouv.fr/nacre

> Les financements et les aides des collectivités territoriales :

- o Conseil Régional PACA www.regionpaca.fr rubrique Développement Economique
- o Conseil Général des Hautes-Alpes : www.cg05.fr/739-entreprises.htm

> Les aides directes :

- o Fondation de la 2ème chance : elle a pour objet d'accompagner des personnes de 18 à 60 ans, ayant traversé de lourdes épreuves de la vie et aujourd'hui en situation de grande précarité, mais manifestant une réelle volonté de rebondir : www.deuxiemechance.org
- o AGEFIPH : l'Agefiph soutient les projets de demandeurs d'emploi handicapés : www.agefiph.fr

> Les aides pour les jeunes : Défi Jeunes, programme national de soutien à l'engagement et à l'initiative des jeunes (jusqu'à 30 ans) : www.enviedagir.fr

> Le fond de garantie pour la création ou la reprise à l'initiative des femmes : www.travail-solidarite.gouv.fr

Les aides au fonctionnement

> L'exonération de charges sociales : dispositif A.C.C.R.E.

www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/creation-entreprise

> Les exonérations d'impôts : www.impots.gouv.fr

